



Association pour le Développement Médical au Vietnam Au service des plus démunis

























PARRAINAGES SCOLAIRES : 20 € par mois

Grâce à vos dons, 100 % reversés aux établissements de confessions différentes:

- Soutenez des enfants pauvres et/ou orphelins, issus des minorités ethniques des Hauts Plateaux du Vietnam, au long de leur scolarité
- Aidez les à être bien soignés et à s'ouvrir sur le monde.

Echange de courriers et visite des enfants chaque année lors de nos missions

Reçu fiscal annuel au titre des dons aux oeuvres



Tél. 05 57 74 05 44 / 06 22 65 42 77

Courriel: admvnaq@sfr.fr - Site Internet: www.admvn-aquitaine.com







Année 20...

BULLETIN D'ADHESION / RENOUVELEMENT / SOUTIEN

Nor	n Prénom	_
Adr	esse	
Tél.	E-mail	_
Sou	haite	
	Adhérer ou renouveler mon adhésion à ADM VN Aquitaine comme Membre actif (30 € par an)	€
	Adhérer ou renouveler mon adhésion à ADM VN Aquitaine comme Membre bienfaiteur (90 € par an)	€
	Don pour l'achat de kits solaires pour éclairer les villages (80 € l'unité)	€
	Entretenir la francophonie au Vietnam par un don de	€
	Participer à l'éducation d'enfants recueillis par des institutions caritatives locales, religieuses ou laïques par un don de	€
	Participer à l'opération « Une sonde pour la vie » visant à traiter les enfants hydrocéphales par un don de	€
	Faire un don pour l'une affectation à votre discrétion de	€
	oint, un chèque, libellé à l'ordre d'ADM Vietnam Aquitaine, d'un ntant total de	€
Dat	e Signature	
	rci de retourner ce bulletin d'adhésion complété, accompagné de votre chèque, sociation :	au siége
	ADM Vietnam Aquitaine	
	10, rue des Sources	

33910 Saint Denis de Pile

Les adhésions, les dons et les parrainages scolaires ouvrent droit à une réduction fiscale car il remplit les conditions générales prévues aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts. Particuliers: vous pouvez déduire 66% de votre don dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

> ADM-Viêtnam, association loi 1901 (BO 8/01/1992) Siège de l'antenne Aquitaine : 10, rue des Sources-33910 Saint Denis de Pile Siret: 41181395900078

Modalités du parrainage scolaire

Fonds intégralement remis aux établissements

Pour chaque filleul(e), le règlement est possible :

- En une seule fois : 240 € pour l'année
- En deux fois : 120 € par semestre
- Par mensualité de 20 €. Les chèques sont encaissés le 10 de chaque mois.

Un reçu fiscal de dons aux œuvres est remis en fin d'année selon la législation en vigueur.

- Echanges possible grâce à deux courriers par an de la part des filleuls
- Visite annuelle des filleul(e)s lors de nos missions sociales au Vietnam

Tél. 05 47 84 94 77 / 06 89 57 25 25 - E-mail : admynao@sfr.fr - Site Internet : admyn-aquitaine.com